

SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS 2016

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Anne Roy-Fridez (PDC), présidente

Scrutateurs : Bernard Varin (PDC) et Nicolas Maître (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Géraldine Beuchat (PCSI), Brigitte Favre (UDC), Pierluigi Fedele (CS-POP), Jean-Yves Gentil (PS), Katia Lehmann (PS), Murielle Macchi-Berdat (PS), Jean-Pierre Mischler (UDC), Romain Schaer (UDC) et Alain Schweingruber (PLR)

Suppléants : Gabriel Friche (PCSI), Francis Scheidegger (UDC), Esther Gelso (CS-POP), Josiane Daepf (PS), Ami Lièvre (PS), Fabrice Macquat (PS), John-Robert Hanser (UDC), Jean Lusa (UDC) et Michel Tobler (PLR)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Sorvilier.)

1. Communications**2. Questions orales**

- Jean Bourquard (PS) : Décision de l'Hôpital du Jura bernois de ne pas facturer les coûts d'une hospitalisation extracantonale aux Jurassiens (partiellement satisfait)
- Ernest Gerber (PLR) : Cadastre solaire des communes intégré au géoportail (satisfait)
- Didier Spies (UDC) : Accumulation des heures supplémentaires au Service de l'enseignement ? (satisfait)
- Quentin Haas (PCSI) : Objectifs de sécurité face aux risques d'attentats (satisfait)
- Erica Hennequin (VERTS) : Information du Gouvernement sur les incidents survenus à Fessenheim ? (satisfaite)
- Vincent Eschmann (PDC) : Moyens de renseignements face aux risques d'attentats (satisfait)
- Nicolas Maître (PS) : Fermetures de bureaux de poste et démantèlement du réseau postal ? (partiellement satisfait)
- Gabriel Voirol (PLR) : Mise en application de la loi sur la gestion de l'eau (satisfait)
- Damien Lachat (UDC) : Validation de règlements communaux par le Service des communes (satisfait)
- Suzanne Maître (PCSI) : Réactualisation du projet de route Delémont-Bâle avec le fonds FORTA ? (satisfaite)
- Yves Gigon (PDC) : Projet de la ville de Berne d'autoriser la vente de cannabis en pharmacie (partiellement satisfait)
- Josiane Daepf (PS) : Comportement du patient responsable de l'augmentation des coûts de la santé ? (partiellement satisfaite)
- Thomas Stettler (UDC) : Philippe Receveur pressenti pour la présidence du conseil d'administration de l'Hôpital du Jura (satisfait)

3. Election d'un(e) juge suppléant(e) au Tribunal de première instance

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 11
- Bulletins nuls : 8
- Bulletins valables : 41
- Majorité absolue : 22

Thomas Schaller (PDC) est élu par 39 voix; 2 voix éparses.

3a. Promesse solennelle d'un juge suppléant au Tribunal de première instance

Thomas Schaller (PDC) fait la promesse solennelle.

4. Motion interne no 121

Création d'une commission parlementaire spéciale chargée d'élaborer une offre de partage de souveraineté à l'intention de Moutier et autres communes de la Prévôté Rémy Meury (CS-POP)

Développement par l'auteur.

L'auteur retire la motion interne no 121.

Présidence du Gouvernement

5. Modification de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 30, alinéa 2

Majorité de la commission et Gouvernement :

² Au début de chaque législature, le Gouvernement répartit, par voie d'arrêté, les départements et attribue les services, __ les offices et les délégués entre les départements et la Chancellerie d'Etat en tenant compte en priorité des impératifs d'une gestion efficace. Pour le même motif, il peut être procédé à des mutations dans la répartition des départements, lors d'un renouvellement partiel du Gouvernement.

Minorité de la commission :

² Au début de chaque législature, le Gouvernement répartit, par voie d'arrêté, les départements et attribue les services, __ les offices et les délégués entre les départements __ en tenant compte en priorité des impératifs d'une gestion efficace. Pour le même motif, il peut être procédé à des mutations dans la répartition des départements, lors d'un renouvellement partiel du Gouvernement.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 39 voix contre 18.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 54 députés.

6. Décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 15, alinéa 1, lettre d

Gouvernement et majorité de la commission :

d) le Département de la formation et de la culture;

Minorité de la commission :

d) le Département de la formation, de la culture et des sports;

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 34 voix contre 21.

Article 16

Gouvernement et majorité de la commission :

La Chancellerie d'Etat comprend notamment la Chancellerie proprement dite et le Secrétariat du Parlement.

Minorité de la commission :

La Chancellerie d'Etat comprend __ la Chancellerie proprement dite, __ le Secrétariat du Parlement, l'Economat cantonal et le Service de l'information et de la communication.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 4.

Article 106

Office des véhicules

Si la loi du 27 mai 2015 sur l'Office des véhicules est acceptée par le peuple, la section 32 et l'article 102 sont abrogés avec effet à l'entrée en vigueur de celle-ci.

Commission et Gouvernement :

(Suppression de cet article.)

Cette proposition est acceptée sans discussion.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, le décret est accepté par 51 voix contre 7.

7. Modification de la loi d'organisation judiciaire (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 56 députés.

8. Modification de la loi sur l'exécution des peines et mesures (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 58 députés.

9. Modification de la loi sur l'action sociale (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article 64 et le chiffre II, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 58 députés.

Département de l'intérieur

- 10. Interpellation no 848**
Qu'en est-il de la sécurité des policiers ?
Didier Spies (UDC)

Développement par l'auteur.
L'interpellateur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'économie et de la santé

- 11. Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à l'association à constituer «BaselArea» résultant de la fusion de l'actuelle BaselArea, d'i-net innovation networks et de la China Business Platform**

L'entrée en matière n'est pas combattue.
Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 59 députés.

- 12. Motion no 1136**
Laboratoire cantonal, mesure OPTI-MA no 26
Anselme Voirol (VERTS) et consorts

Développement par Erica Hennequin (VERTS).
Le Gouvernement propose de rejeter la motion.
Les auteurs retirent la motion no 1136.

- 13. Motion interne no 122**
Crise laitière et gestion des volumes
Claude Gerber (UDC)

Développement par l'auteur.
Au vote, la motion interne no 122 est acceptée par 59 députés.

- 14. Question écrite no 2773**
Prolongement du moratoire pour nos abeilles...
Erica Hennequin (VERTS)

L'auteure n'est pas satisfaite de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

Département de l'environnement

- 15. Motion no 1135**
CJ (Chemins de fer du Jura) encore jurassiens ?
Françoise Chaignat (PDC)

Développement par l'auteure.
Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion no 1135 est acceptée par 57 députés.

Département de la formation et de la culture

16. Interpellation no 849

Maturité bilingue

Jean-Daniel Tschan (PCSI)

(Ce point est reporté à la prochaine séance.)

17. Résolution no 168

Résolution du Comité mixte Aoste-Belgique-Jura sur la formation des enseignants, sur l'éducation à la citoyenneté et sur les nouvelles technologies mises à disposition des formateurs

Claude Gerber (UDC)

Développement par Claude Gerber (UDC).

Au vote, la résolution no 169 est acceptée par 50 députés.

18. Résolution no 169

Arrêt immédiat de la centrale nucléaire de Fessenheim

Suzanne Maître (PCSI)

Développement par l'auteure.

Au vote, la résolution no 169 est acceptée par 35 députés.

Les procès-verbaux nos 3 et 4 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 13.15 heures.

Delémont, le 24 mars 2016

La présidente :
Anne Roy-Fridez

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

Annexes : - Motions nos 1141 à 1145
- Interpellations nos 850 et 851
- Questions écrites nos 2788 à 2797
- Résolutions nos 168 et 169